



RÉGLEMENT COMPLET DU CONCOURS « Explique-moi le Parlement européen! »

Le Bureau de liaison du Parlement européen en France – 52 rue de la victoire, 75009 Paris, et le magazine VOCABLE – 56 rue Fondary, 75015 Paris, organisent le concours « Explique-moi le Parlement européen ! », auprès des lycées de France métropolitaine. Trois classes de lycéens une classe d'anglais, une classe d'allemand et une classe d'espagnol, et deux accompagnateurs par classe remporteront une journée <u>Euroscola</u> au Parlement européen à Strasbourg.

Date de la session Euroscola : le jeudi 20 mars 2025.

Le concours sera en ligne du mardi 29 octobre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 à minuit sur www.vocable.fr/jeu-parlement.

QUI PEUT PARTICIPER?

La participation au concours est gratuite sans obligation d'achat et réservée aux enseignants d'anglais, d'allemand et d'espagnol des classes de lycées de France métropolitaine, généraux, techniques ou professionnels, de la Seconde à la Terminale.

COMMENT PARTICIPER?

- 1) Chaque classe devra réaliser un clip <u>apolitique</u> pour le compte du Parlement européen, en anglais, allemand ou espagnol sur le thème : « Explique-moi le Parlement européen ! »
- 2) La vidéo devra faire comprendre le rôle et le fonctionnement du Parlement européen à un public non initié (parents, grands-parents, amis, etc.)
- 3) Elle devra citer un ou plusieurs exemples précis de textes adoptés par le Parlement européen lors de la précédente législature 2019-2024, pour montrer en quoi le Parlement européen peut changer la donne. Pour ce faire, les candidats pourront utiliser les ressources mises à disposition par le Parlement européen sur la page web du site de Vocable, www.vocable.fr/jeu-parlement.

- 4) La durée de la vidéo ne devra pas excéder 4 minutes, **générique inclus**.
- 5) Une seule vidéo par classe sera proposée mais le professeur pourra faire participer plusieurs de ses classes d'un même établissement ou d'un établissement différent.

Le jeu disponible sur www.vocable.fr/jeu-parlement, met à disposition des enseignants un kit de téléchargement de différentes ressources afin de les aider à la réalisation de la vidéo avec leur classe.

CONDITIONS D'ENVOI

Pour valider ce projet il faut avoir respecté les critères de sélection (voir « Comment participer » ci-dessus) et suivre les indications suivantes :

- a. Chaque classe devra envoyer la vidéo exclusivement en intégrant un lien WeTransfer* dans le corps de l'email à l'adresse suivante, avant le vendredi 17 janvier 2025 à minuit.
 - i. Pour les classes d'anglais : europa.anglais@vocable.fr
 - ii. Pour les classes d'espagnol : europa.espagnol@vocable.fr
 - iii. Pour les classes d'allemand : europa.allemand@vocable.fr

Objet du message : CONCOURS PARLEMENT

*Seul un lien WeTransfer sera accepté. Les envois Google Drive ou autre moyen de transmission ne seront pas admis.

- b. Formats du fichier requis : mp4, wmv
- c. Doivent être inclus dans le nom du fichier envoyé :
 - Le nom de l'établissement
 - La classe
 - Le nom de l'enseignant
- d. Chaque envoi devra porter les informations suivantes, <u>dans le corps du</u> <u>message :</u>
 - i. Le nom et prénom de l'enseignant, son adresse email et numéro de téléphone où l'on peut le joindre facilement ;
 - ii. Le nom de l'établissement scolaire et ses coordonnées ;
 - iii. Le nom de la classe participante
 - iv. Le formulaire de droit à l'image dûment signé fourni sur demande à <u>cveziris@vocable.fr</u> Toute personne apparaissant sur la vidéo devra le remplir (pour les personnes mineures, les parents devront s'en charger).

DURÉE DU JEU ET SÉLECTION DES CLASSES GAGNANTES

Le jeu est disponible du mardi 29 octobre 2024 au vendredi 17 janvier 2025.

La date limite de réception de la vidéo est fixée au vendredi 17 janvier 2025 à minuit.

Un jury composé des collaborateurs du Bureau de liaison du Parlement européen en France et de VOCABLE se réunira entre le lundi 27 janvier et le jeudi 30 janvier 2025 pour choisir les classes gagnantes parmi les vidéos reçues à temps et ayant répondu correctement aux critères.

Les critères de sélection seront les suivants :

- le respect du thème imposé
- l'exactitude du contenu
- la qualité de la langue (variété de vocabulaire, correction)
- l'originalité et la créativité de la vidéo
- la qualité technique (image, montage)
- le respect strict de la durée.

Les projets gagnants seront mis en avant sur <u>www.vocable.fr/jeu-parlement</u>, les comptes réseaux twitter, Facebook, Instagram du magazine Vocable, sur le site du Bureau de liaison du Parlement en France <u>www.europarl.europa.eu/france.fr</u> et ses réseaux sociaux.

DESCRIPTION DU PRIX

Une participation à une journée Euroscola au Parlement européen de Strasbourg, à réaliser le jeudi 20 mars 2025 pour une classe de lycéens d'anglais, une classe de lycéens d'allemand et une classe de lycéens d'espagnol, composées chacune de 24 élèves maximum et accompagnées de 2 enseignants.

Euroscola rassemble des lycéens provenant des 27 États membres de l'Union, des pays candidats et d'anciens États membres, pour débattre, prendre position, négocier, modifier, voter et finalement adopter des résolutions sur des problématiques européennes concrètes. Les lycéens ont l'occasion de se familiariser avec les travaux des institutions européennes, de discuter de la démocratie, des droits fondamentaux, des valeurs européennes et d'exprimer leur avis sur les décisions prises au niveau de l'Union européenne.

Le prix comprend :

- Une session d'une journée Euroscola au Parlement européen de Strasbourg, <u>le jeudi 20 mars 2025</u>. Le petit-déjeuner et le déjeuner du jour de la session sont offerts car consommés sur place.
- Une subvention du Parlement européen qui prend en charge le voyage A/R en train (2ème classe) de la classe et des accompagnateurs, l'hébergement pour la nuit de la veille de la session (une liste d'hébergements sera fournie par le Parlement

européen à cet effet). Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs de paiement des établissements scolaires à l'issue du voyage.

Le montant exact de la subvention dépend de l'emplacement géographique de l'établissement scolaire. Il incombe toutefois à chaque établissement d'organiser son voyage en amont, ce qui implique d'avancer les frais liés au voyage.

Il est donc important de bien vérifier auprès du chef d'établissement que la participation est faisable.

Les classes qui se rendront à Strasbourg seront composées de 24 élèves maximum et accompagnées de 2 enseignants. Les enseignants supplémentaires sont les bienvenus en tant qu'invités, mais aucune subvention ne pourra leur être versée.

Pour toute information complémentaire consulter les liens suivants : https://youth.europarl.europa.eu/fr/more-information/euroscola/fags.html

Le prix ne comprend pas :

- Tout voyage hors train
- Les nuits supplémentaires
- Les dîners si les classes décident de rester en soirée à Strasbourg le jour de la séance
- Les frais engagés en dehors de l'activité.

Les réservations des voyages A/R et de l'hébergement seront effectuées par chaque établissement.

Les participants ou l'établissement devront justifier d'une assurance civile pour tout le groupe dans le cadre de ce voyage.

Les classes gagnantes se verront par ailleurs attribuer :

- Un abonnement Vocable de 9 mois / 9 numéros à chaque élève de la classe en anglais, allemand et/ou espagnol en fonction de la langue apprise
- Un abonnement de 9 mois / 9 numéros à l'enseignant principal de chaque classe gagnante.

INFORMATION DES VAINQUEURS

Les enseignants de chaque classe gagnante seront informés par téléphone ou par email au plus tard le 31 janvier 2025.

Mentions Légales :

Ce règlement est soumis à la Loi Française et la participation à ce concours vaut acceptation pure et entière du présent règlement. Il est disponible sur le site internet <u>www.vocable.fr/jeu-parlement</u>

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de modifications de vos données personnelles collectées par VOCABLE ou le Parlement européen, pendant toute la durée de l'opération. Si vous ne souhaitez pas être contacté, merci de faire valoir vos droits d'accès, de rectification, de suppression ou de modification à l'adresse email suivante : vblum@vocable.fr Toute suppression de vos données réalisées pendant l'opération, entraîne l'annulation de votre participation.